

Communiqué du 9 mars 2026**Musique+ évolue**

Afin de soutenir le développement professionnel de projets musicaux romands, de leur création à leur promotion, Musique+ évolue et se dote de 50'000 CHF supplémentaires. Les changements apportés au dispositif sont effectifs dès à présent.

Grâce au dispositif Musique+ financé conjointement par les cantons de Berne (pour sa partie francophone), de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais, la Fondation CMA soutient la structuration de projets artistiques professionnels issus de Suisse romande dans le domaine des musiques actuelles. Dès 2026, les cantons ont accordé un soutien supplémentaire de 50'000 CHF au dispositif Musique+, portant à 150'000 CHF son budget total. Le dispositif est par ailleurs renforcé en ce qui concerne l'accompagnement et le financement des phases de promotion et de mise en marché des projets.

Depuis 2017, Musique+ permet à des artistes établi-e-s en Suisse romande de se structurer de manière durable, de développer leur potentiel artistique et de se positionner sur les marchés suisses et internationaux. Il vise à renforcer le rayonnement et la professionnalisation des artistes soutenu-e-s. L'accompagnement proposé est à la fois financier et stratégique, à travers un suivi et des conseils personnalisés.

En 2022, une étude mandatée par la Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC) intitulée « Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande » concluait à un émiettement des subventions dans le domaine des musiques actuelles et faisait état d'un niveau de subventionnement insuffisant en comparaison à d'autres domaines artistiques. Sur la base de cette étude et des dispositifs déjà mis en place au sein des cantons, un groupe de travail composé de représentants des cantons et de deux villes a travaillé à faire évoluer le dispositif Musique+.

Les évolutions de Musique+ incarnent la volonté de la CDAC et la Fondation CMA de mieux prendre en compte les enjeux propres aux musiques actuelles. Le dispositif a été revu afin de renforcer l'accompagnement et le financement des groupes et des artistes

durant l'ensemble du parcours des œuvres et les différentes étapes des projets musicaux : la création, la production, la mise en marché et la promotion. Les mesures d'accompagnement et les financements accordés au titre de Musique+ ont ainsi été refondus autour de deux volets complémentaires.

Musique+ 2026, deux volets pour un soutien approfondi

Le **volet Création** permet de financer des frais liés à la composition, à la recherche artistique, à l'enregistrement, ainsi qu'aux résidences de création. Un montant alloué à la rémunération des professionnel-le-s impliqué-e-s lors de ces étapes est obligatoire.

Le **volet Promotion** permet, quant à lui, de couvrir les frais liés à la mise en marché du projet, à condition qu'un contrat professionnel ait été établi avec un distributeur reconnu. Il peut également inclure la création de visuels ou de contenus vidéo, les campagnes digitales, les prestations de relations presse, ainsi que les événements de lancement (concerts promotionnels, interviews).

A travers ces deux volets, quatre objectifs principaux sont visés :

- Apporter un soutien important à un moment clé d'une carrière ;
- Accompagner des projets sur un temps plus long et avec des montants plus élevés ;
- Intégrer du travail rémunéré de manière obligatoire dans la phase de création ;
- Combler certaines inégalités territoriales en ne se focalisant pas uniquement sur une des parties de la chaîne de production et de promotion d'une œuvre.

Un grand travail de définitions et de complémentarité entre les dispositifs au niveau des cantons et au niveau romand reste encore à faire, ainsi que des discussions sur les recommandations tarifaires pour les musiciennes, musiciens et pour les professionnel-le-s travaillant dans ce secteur. Des accords doivent maintenant être validés au niveau du secteur dans son ensemble.

Engagées dans cette dynamique, la Fcma et la CDAC romande sont heureuses aujourd'hui de pouvoir marquer un pas dans la direction d'une plus grande reconnaissance des aspects liés au développement d'une carrière au sein des musiques actuelles.

Informations et dépôt des candidatures 2026

Les candidatures au fonds Musique+ peuvent être déposées dès le 9 mars et jusqu'au 3 mai. Des temps de rencontres et de conseils sont prévus pendant la durée de l'appel dans différentes régions ou en ligne :

- Jeudi 26 mars 2026, 12h00–14h00 — Bongo Joe, Genève
- Lundi 13 avril 2026, 12h00–14h00 — Pyxis, Lausanne
- Mardi 21 avril 2026, 18h00–20h00 — Caves du Manoir, Martigny
- Mercredi 22 avril 2026, 12h00–14h00 — Ancienne Gare, Fribourg
- Du 29 et 30 avril 2026, consultations individuelles en ligne



Fondation CMA : Albane Dunand
022 363 75 92/ albane@fcma.ch

CDAC : Mélanie Cornu, présidente
031 636 67 32/ melanie.cornuzuercher@be.ch